

PRÉPAREZ VOTRE PHARMACIE



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration via votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour ma pharmacie?

- Clients entreprises (établissements de soins, autres professionnels): vous devrez leur envoyer des factures électroniques via une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- Clients particuliers:
 vos ventes devront être dé clarées automatiquement à
 l'administration via votre caisse
 (attention de bien vérifier la
 compatibilité de vos outils)
- Actes médicaux exonérés de TVA (article 261-4 du CGI): aucune obligation (sauf si vous avez opté pour la TVA)



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre fournisseur de logiciel de gestion de votre officine
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Vérifiez que votre caisse pourra transmettre automatiquement les données
- Tous les systèmes d'encaissement doivent être compatibles
- Si vous avez un expertcomptable, n'hésitez pas à lui en parler

ÉTAPE 2

Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expertcomptable, demandezlui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées par votre groupement ou syndicat professionnel
- Affichez le mode d'emploi près du comptoir

ÉTAPE 3

Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne concernée
- Créez un mémo simple pour vos employés
- Affichez le mode d'emploi près des caisses

ÉTAPE 4

Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Préparez une information pour vos clients professionnels



POINTS D'ATTENTION

Acompte reçu d'un professionnel ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- Client professionnel étranger ?
 - Pas de facture électronique obligatoire mais déclaration du montant des ventes via la plateforme
- Plusieurs logiciels/caisses dans votre officine ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

• Prestations de services facturées ?

Vous devrez indiquer sur votre plateforme quand vous recevez le règlement



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

√ Choisir la meilleure solution pour votre activité ✓ Former le personnel de votre cabinet

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

Des questions, un accompagnement ?
Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel